

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2020/0002 de la commission du 15 décembre 2020 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L310-2 et L310-5.
Vu la délibération n°13 du 17 avril 2020 portant sur l'évaluation du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises.
Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRADDD concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.
Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise MACIEJOWSKI SERVICES le 14 décembre 2020.

Vu l'avis émis de la commission mixte en date du 02 février 2021.
CONSIDÉRANT que la société profite à travers ce projet, le soutien d'acquiescement des éléments interactifs afin de développer et généraliser les formations et l'information en visioconférence
CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette somme ne pouvant être supérieure à 120 000 € HT
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réelles est de 20 774 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 387 € HT = 5 193 € HT.

D É C I S I O N

Attribuer à l'entreprise MACIEJOWSKI SERVICES, dont le siège est situé au 35, rue Jean Ségurien - 87000 LIMOGES, une aide financière d'un montant maximal de 5193 €.
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise MACIEJOWSKI SERVICES, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 03 Mars 2021

Le Président de Limoges Métropole,

Gilles GUYON
Président
Préfecture
12, Boulevard de la République
87000 LIMOGES

Publié le : 3 mars 2021
L'objet de la présente décision est d'attribuer une aide financière aux entreprises
qui ont été déclarées éligibles à l'aide.
N° de référence : 2020/0002

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise MACIEJOWSKI SERVICES

1 DOCUMENT - Publié le 3 Mars 2026



27915.pdf
(.pdf, 83,8 Ko)



TÉLÉCHARGER